

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice	13
Présents	11
Votants	12

**Date de la convocation :**

9 janvier 2024

**Date d'affichage**

9 janvier 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-quatre**, le 16 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Etaient présents** : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

**Etaient absentes excusées** : Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Florence GELOIN

**Secrétaire de séance** : Guillaume LALOE

**OBJET DE LA DELIBERATION N°06/2024 : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZH 156**

Monsieur Gérard SAVARY est propriétaire de la parcelle ZH 156 située au N° 271 lieu-dit « Cocane ». Dans le cadre d'une vente, la famille souhaite céder cette parcelle d'une surface de 16 m<sup>2</sup> à la commune de la Selle-en-Luitré.

La famille cède gratuitement la parcelle, seuls les frais de Notaire seront à la charge de la commune.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur cet achat.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:**

- **DECIDE d'acquérir à titre gratuit**, la parcelle ZH 156 située au N° 271 lieu-dit « Cocane », moyennant la pris en charge des frais de Notaire
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Guillaume LALOE

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

